



## Annexe au bulletin d'inscription au club Autun Plongée 2022-2023

Suite aux recommandations de la FFESSM, nous vous informons que l'honorabilité des encadrants et dirigeants (1) va être vérifiée par les services de l'état. Les encadrants qui ne souhaitent pas se soumettre à cette obligation ne pourront plus encadrer.

Éléments à renseigner pour la prise de licence 2023 :

- \* Genre (M ou F) :
- \* Nom d'usage :
- \* Nom de naissance :
- \* Prénom de naissance :
- \* Date de naissance :
- \* Lieu de naissance (pays, code postal et ville) :

\* Pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms des parents pourront être demandés ultérieurement par la FFESSM en fonction du retour des services de l'Etat, après transmission des informations ci-dessus.

Veillez ne pas utiliser de nom d'usage ni de diminutif.

Pour en savoir plus sur le contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations, téléchargez le [guide du Ministère des Sports](#).

- (1) Par encadrant, la FFESM entend : les GP-N4, tous les niveaux d'enseignement quelle que soit la commission, les juges et arbitres, les entraîneurs et toute personne encadrant des mineurs. Par dirigeants, les présidents, trésoriers et secrétaires, ainsi que les gestionnaires ou exploitants de SCA.